

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE LA  
CHARENTE-MARITIME  
COMMUNE ARVERT

**ARRÊTÉ 082-2024**  
**établissant le tableau annuel d'avancement de grade**  
**au titre de l'année 2024**

Le Maire de la commune d'Arvert,

Vu le Code Général de la Fonction Publique,

Vu les statuts particuliers des cadres d'emplois de la fonction publique territoriale,

Vu la délibération n°DE 2017-053 du 26 juin 2017 relative à la détermination des « ratios promu-promouvables »,

Vu l'arrêté n° 2021-072-4-4-1 en date du 1<sup>er</sup> juillet 2021 portant sur les lignes directrices de gestion à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** Le tableau annuel d'avancement de grade au titre de l'année 2024 est établi comme suit :

**Avancement au grade de : Rédacteur principal de 2<sup>ème</sup> classe**

Rang	Nom / Prénom	Grade actuel	Promouvable à la date du
1.	HENRY BLAIS Céline	Rédacteur	01/01/2024

La part respective des femmes et des hommes au sein des agents promouvables de la collectivité ainsi que celle dans le présent tableau sont les suivantes :

	Femmes	Hommes	Total
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1	0	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

**Avancement au grade de : Adjoint administratif territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe**

Rang	Nom / Prénom	Grade actuel	Promouvable à la date du
1.	MARCHEGAY Christa	Adjoint administratif principal de 2 <sup>ème</sup> classe	01/05/2024

La part respective des femmes et des hommes au sein des agents promouvables de la collectivité ainsi que celle dans le présent tableau sont les suivantes :

	Femmes	Hommes	Total
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1	0	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	0	1

### Avancement au grade de : Adjoint technique territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe

Rang	Nom / Prénom	Grade actuel	Promouvable à la date du
1.	FLOCH Alison	Adjoint technique	15/02/2024
2.	CHOTARD Steven	Adjoint technique	01/04/2024

La part respective des femmes et des hommes au sein des agents promouvables de la collectivité ainsi que celle dans le présent tableau sont les suivantes :

	Femmes	Hommes	Total
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	1	1	2
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	1	1	2

### Avancement au grade de : Agent de maîtrise principal

Rang	Nom / Prénom	Grade actuel	Promouvable à la date du
1.	DUVAL Sébastien	Agent de maîtrise	01/01/2024

La part respective des femmes et des hommes au sein des agents promouvables de la collectivité ainsi que celle dans le présent tableau sont les suivantes :

	Femmes	Hommes	Total
Promouvables (Ensemble des agents remplissant les conditions)	0	1	1
Inscrits sur le tableau d'avancement de grade	0	1	1

**ARTICLE 2 :** La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- publié ou affiché en mairie,
- transmis au Centre de Gestion de la Charente-Maritime pour publicité conformément aux dispositions de l'article L522-26 du Code général de la fonction publique susvisé,
- transmis au comptable de la collectivité.

Fait à Arvert,  
Le 23 février 2024,  
Le Maire,

Mme Christine PERAUDEAU

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la mise en œuvre des mesures de publicité du tableau d'avancement, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Poitiers - Hôtel Gilbert - 15, rue de Blossac - CS 80541 - 86020 Poitiers Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Publié le : 28/03/2024

